

Site internet: <u>www.laroche-saint-cydroine.fr</u>

Adresse mail: mairie.laroche@wanadoo.fr

Bulletin Nº 6 - Janvier - Février - Mars 2022

Le Larochois

Bulletin Municipal de la ville de Laroche Saint Cydroine



Le maire, le conseil municipal ainsi que le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022

EDITORIAL DU MAIRE

Chères larochoises, chers larochois,

C'est dans un contexte sanitaire difficile que les vœux du Maire ont encore été annulés cette année. Je m'adresse donc à vous par le biais du bulletin municipal.

Essayons de laisser derrière nous, Delta, Omicron et d'autres peut-être qui nous ferons réviser notre alphabet grec (Alpha, Bêta, Gamma, ...). Nous le saurons au cours de l'année.

Alors pour l'instant, je vous présente en mon nom, de la part du conseil municipal, ainsi que du personnel communal, nos meilleurs vœux 2022, surtout la santé tout en ayant une pensée pour ceux qui souffrent et aux familles qui ont perdu un être cher.

La municipalité a été aussi touchée par la COVID Delta et Omicron. Certains services ont été perturbés, voire même fermés, durant quelques jours et à tour de rôle, tous les services ont été touchés. De plus la maladie a aussi fait des ravages dans les familles, et, deux de nos agents ont perdu un de leurs parents depuis la rentrée de janvier. Nous leur adressons nos sincères condoléances.

Espérons que 2022 soit une année de rémission et que nous en voyons la fin. Ne lâchons rien et continuons à respecter les gestes barrières et surtout vaccinons nous.

Quant à la municipalité et au programme de cette année, nous allons continuer ce que nous avions promis.

Tout d'abord, un petit rappel des réalisations 2021 :

- Mise aux normes électriques de l'école élémentaire, de l'épicerie
- Changement du chauffe-eau de l'épicerie

- Pose de l'abri-bus à St Cydroine
- Isolation et réparation des murs et plafonds de l'école maternelle suite à inondation
- Fondations des cavurnes au cimetière
- Acquisition de l'immeuble du 4, rue G Guyot, pour l'atelier municipal.

Du retard pour les autres chantiers par manque de matières premières et de l'acheminement des matériaux (Covid). C'est ainsi que la passerelle enjambant le ru du Pilon a subi quelques aléas.

Notre gros chantier 2022 sera la réhabilitation et probablement l'agrandissement de la salle polyvalente avec déplacement du city stade. Il sera fait appel à un maître d'œuvre pour superviser ce projet. Ainsi en a décidé la commission des travaux, entérinée par délibération du conseil municipal.

L'ancienne poste (future maison des associations), le chauffage et l'électricité du futur atelier municipal, la salle polyvalente vont faire l'objet de demande de subventions DETR et auprès des organismes susceptibles de nous aider financièrement. Tous ces travaux d'investissement seront proposés au budget 2022.

Afin d'assurer la tranquillité des usagers de la salle louée, lors des manifestations, une clôture sera mise en place permettant ainsi la sécurité des personnes et des biens.

Nos panneaux d'affichage subiront un coup de neuf, travail effectué par nos agents, ainsi que l'entourage de la salle polyvalente.

Le budget n'étant pas extensible, nous ferons des choix prioritaires.

Un petit mot pour remercier les adjoints et le travail fourni, malgré là aussi les contraintes pandémiques, le conseil municipal pour son engagement et la disponibilité de certains pour le fonctionnement du site et l'élaboration du bulletin.

Remerciements aussi au personnel communal qui, malgré la pandémie, a assuré les tâches parfois ingrates de nos missions, en particulier l'entretien de notre réseau eau, par tous les temps.

Le service périscolaire a aussi eu son lot d'adaptation xième protocole sanitaire et facultés d'adaptation. Bravo et merci.

Nous avons aussi vu Marie-Odile CHARBONNIER, faire valoir ses droits à la retraite après plus de 30 ans à la municipalité. Elle représentait à elle toute seule la mémoire de la commune, à nous de mettre en œuvre ce qu'elle a pu nous transmettre. Bonne retraite à elle, et bon vent...

Natacha CHAMOUX a pris les fonctions laissées par Marie-Odile, et assure maintenant la charge du secrétariat des élus.

Une nouvelle secrétaire est donc en poste, il s'agit de Stéphanie BOURGEOIS, qui vous recevra à l'accueil, bienvenue à elle.

Félicitations aussi, à Mélanie LEPLAT et Jéremy FONTAINE qui se sont unis en septembre. Toutes nos congratulations aux jeunes mariés.

Nos associations ont, elles aussi, beaucoup souffert. Ne sachant à quel moment, elles pourront reprendre normalement leurs activités, président et présidente, secrétaire et l'ensemble des bénévoles se décarcassent pour que la saison à venir donne pleine satisfaction à leurs adhérents. Nous leur apporterons tout notre soutien.

Enfin pour conclure, quelques dates pour les mois à venir :

Election présidentielle les 10 et 24 avril : inscription sur les listes électorales avant le 4 mars par internet ou au secrétariat de la mairie.

Elections législatives les 12 et 19 juin : inscription sur les listes électorales avant le 4 mai. N'oubliez pas c'est un devoir civique de voter, c'est le moment pour chacun de faire son choix. Nous réintègrerons la salle de la mairie pour le vote, sauf avis contraire de Monsieur le Préfet.

Je vous renouvelle mes bons vœux et comme à l'habitude depuis 2 ans :

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021





Cérémonie du 11

novembre

La cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée avec la participation des enfants des écoles de Laroche accompagné de M.LAURENT directeur des écoles. Après avoir déclamé un poème, ils ont participé à l'ensemble de la cérémonie chantant a capella la Marseillaise et reprenant seul le couplet des enfants.

Merci de leur participation.

Avant la cérémonie a eu lieu la remise des médailles de la Croix du Combattant à Monsieur Bernard ESNAULT et Monsieur François PRAINITO pour leur service durant la guerre d'Algérie.



Dépôt d'une gerbe par les enfants et Mme le Maire

Repas des Aînés.

Dimanche 28 Novembre a eu lieu le repas des Aînés qui s'est déroulé à la salle polyvalente.

Ils étaient 61 participants. Le repas a été assuré par Monsieur Jacky FAGUAIS et la partie musicale par Guinguette et chansons.

Le mardi 30 Novembre les membres de CCAS ont distribué les bons de Noël d'une valeur de 28€ à dépenser chez les commerçants de Laroche, boulangerie, l'épicerie, le garage et la coiffeuse.

Virginie LANDRIER











LOI ANTI FIOUL ET GAZ

ATTENTION! Loi de Transition énergétique

L'Etat finance le remplacement du chauffage dans les maisons des Français!

La messe semble dite pour les chaudières polluantes. Après la suppression annoncée du fioul, l'un des principaux objectifs de la RT 2020 concerne la fin des chaudières à gaz. Si comme de nombreux français, vous êtes chauffé par l'un de ces chauffages polluants, lisez cet article!

C'est officiel : l'installation de nouvelles chaudières au fioul et au gaz sera interdite à partir du 1er janvier

2022... à quelques exceptions près. Le ministère de la Transition écologique, a annoncé, la mise en consultation du décret avant sa publication au printemps. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie du gouvernement de sortir l'ensemble des bâtiments du chauffage polluant d'ici 2028.

Parmi les mesures annoncées, certaines ont fait plus de bruit que d'autres ; notamment, <u>l'interdiction du</u> <u>chauffage au gaz</u>. Pourquoi ? Comme le fioul, le gaz naturel est un combustible fossile, qui génère une grande quantité de gaz à effet de serre lors de son extraction. Pour cette raison, l'installation des chaudières à gaz va être interdite dès 2021 pour les constructions de type maisons individuelles.

Sont concernés : tous les modèles de chaudières gaz. La chaudière à condensation ne fait pas exception. Malgré son nom de « chaudière à très haute performance énergétique », elle reste trop polluante pour respecter les normes de la RE 2020.

Comment le gouvernement compte s'y prendre?

Ainsi, le gouvernement veut réduire drastiquement les émissions de CO2 du pays et cela passe par la Transition Energétique des foyers : il offre jusqu'à 15.000 € d'aides aux propriétaires pour remplacer leurs chaudières polluantes et obtenir une pompe à chaleur dernier cris!

Grâce à la Pompe à chaleur, les économies sur les factures sont colossales. En effet, ce nouveau système <u>entièrement pris en charge par les aides</u> permet aux Français de bénéficier d'un <u>chauffage puissant en hiver et d'une climatisation en été.</u>

Désormais, tous les propriétaires français détiennent les mêmes droits pour remplacer leurs chauffages grâce aux subventions d'État.

Vu au journal de 20h sur TF1: Le gouvernement a annoncé la fin des chaudières dès le 1er janvier 2021.

Il n'y a pas eu de surprises particulières quand l'État a annoncé, en juillet 2020, une interdiction du chauffage au fioul. On aurait pu penser que cela concernerait uniquement les logements neufs, mais le gouvernement a annoncé que les logements existants seront également concernés dès le 1er janvier 2022.

Ainsi, dès 2022, la pose (en neuf) ou le remplacement (en rénovation) d'une chaudière au fioul sera totalement interdit. Il est donc recommandé aux propriétaires de profiter au plus vite des subventions avant que celles-ci ne soient plus disponibles et que le remplacement de leur chaudière ne soit plus subventionné et rendu obligatoire.

Source systemed.fr. novembre 2021

LUTTE CONTRE LES ABANDONS ET DEPÔTS ILLEGAUX DE DECHETS

Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société.

Ils ont des impacts multiples et directs sur la qualité de vie des Français, sur l'environnement et la nature, et même sur la santé publique. Au vu de ce constat, le Gouvernement a fait de la lutte contre les dépôts sauvages l'une de ses priorités et, conformément à la mesure 27 de la Feuille de route « économie circulaire » répertoriant les moyens de prévention et de sanction, un guide de référence est mis à disposition des collectivités et des agents qui luttent chaque jour contre ces « dépôts sauvages ».

Abandons et dépôts illégaux de déchets

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

Jet de papiers ou de mégots, abandon de gravats et autres déchets de bricolage ou d'encombrants sur le trottoir ou dans un bois, abandon de déchets dans l'enceinte de son entreprise alors que celle-ci a cessé son activité... La notion de dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », recouvre de multiples infractions, dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...).

« très concernés » par les dépôts sauvages.

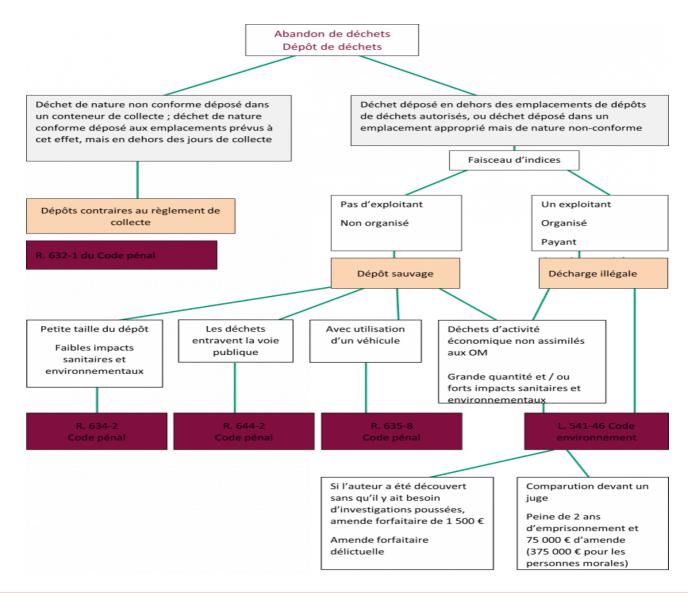
Contrôle et sanctions

Le maire détient différents pouvoirs de police administrative et judiciaire lui permettant de faire cesser et de sanctionner les atteintes à la salubrité, la sûreté et la sécurité publique, ainsi que les atteintes à l'environnement liées à l'abandon ou aux dépôts illégaux de déchets.

Les articles <u>L. 2212-1 et L. 2212-2</u> du code général des collectivités territoriales attribuent au maire des pouvoirs de police administrative destinés à préserver la salubrité, la santé et la sécurité publique. Les articles <u>L. 2224-13</u>, <u>L. 2224-14 et L. 2224-16</u> du code général des collectivités territoriales permettent au maire, ou au président de l'EPCI compétent en matière de collecte des déchets, de fixer le règlement de collecte des déchets, et de sanctionner les infractions à ce règlement. Le maire, ou le président de l'EPCI compétent en matière de collecte des déchets, est également investi par l'article <u>L. 541-3</u> du code de l'environnement d'un pouvoir de police administrative pour réprimer l'abandon ou le dépôt illégal de déchets.

En parallèle, les articles <u>R. 631-2</u>, <u>R. 634-2</u>, <u>R. 644-2</u> et <u>R.635-8</u> du code pénal, ainsi que l'article <u>L. 541-46</u> du code de l'environnement, fixent les contraventions et délits en matière d'abandon de déchets. Les agents habilités à sanctionner sont listés aux articles <u>L. 541-44 et L.541-44-1</u> du code de l'environnement. Le Centre national de la fonction publique territoriale proposera prochainement une formation pour l'habilitation des agents des collectivités territoriales.

Pour se procurer ce guide : www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide lutte dechets.pdf







La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour tout renseignement : http://www.interieur.gouv.fr/

ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent:

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur <u>Service-Public.fr</u> sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du <u>Cerfa</u> n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.
- « Vous êtes nombreux à être engagés au quotidien pour la société, pour des causes qui vous sont chères. Cet engagement compte aussi dans les urnes, où vous pouvez participer en tant que citoyen à la vie du pays. Votre engagement compte » Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur chargée de la citoyenneté.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.



Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les informations suivantes :

Éléments d'état civil des personnes nées en France

Numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale

Ces éléments sont repris pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections...

Si vous constatez une erreur concernant votre identité, vous pouvez demander une rectification à l' Insee () qui gère ce répertoire.

Par exemple, une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

Vous devez être en possession des éléments suivants :

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure Vous pouvez utiliser ce service uniquement pour rectifier les informations d'une personne née en **France métropolitaine**, dans un département d'outre-mer (Dom) ou dans certaines collectivités d'outre-mer.

Attention : si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, adressez-vous à un organisme de sécurité sociale (caisse nationale d'assurance vieillesse, mutuelle...). Vous pouvez aussi, en cas d'erreur d'état civil sur votre carte électorale, vous adresser à votre commune d'inscription.



INFORMATION LOCALE

Après 37 années passées à la mairie de Laroche, après avoir connu 6 mandatures, après avoir accompagné dans toutes les démarches administratives des centaines de Larochois,

Mme Marie-Odile Charbonnier a quitté la mairie le 1er janvier 2022 pour la dernière fois, pour un départ à la retraite bien mérité. Elle était la mémoire vivante de Laroche.

Nous voulons lui rendre hommage et la remercier pour sa gentillesse, son dévouement, sa disponibilité, sa spontanéité. Nous ne pouvons que lui souhaiter une très bonne et très longue retraite, un bon repos et une nouvelle vie pleine de joie et de bonheur.

Jean MATRAY

La boulangerie a fermé ses portes le 3 janvier 2022. Il s'agit de la décision des gérants qui voyant leur chiffre d'affaires s'effondrer ont préféré arrêter le dépôt de pain. En effet suite à un enchaînement de circonstances (changement de vendeuse, qualité et quantité manquantes souvent, baisse de la fréquentation de la clientèle, fermeture de la boulangerie plus de 15 jours) la clientèle s'en est allée. Nous le regrettons vivement et faisons tout notre possible pour garder notre commerce de proximité et trouver un repreneur. Nous comptons sur vous, pour faire vivre ce commerce, si nous arrivons à le maintenir Merci d'avance à tous. MJ BILLIET

RECETTE DU CHEF JACKY FAGUAIS

Les fêtes de fin d'année sont terminées.

Voici la recette que j'ai travaillé durant cette période festive. Cette recette légère et toujours de saison en ce début d'année saura à coup sûr vous plaire.

J'en profite, avec toute mon équipe, pour vous souhaiter une excellente année 2022 avec tous nos meilleurs vœux de bonne santé et de bonheur!

Saint Jacques émulsionnées et truffes blanches ou noires

Recette pour huit personnes.

Ingrédients:

Demander à votre poissonnier 8 belles coquilles Saint Jacques, et demander lui qu'il vous détache la noix et le corail de chacune (garder les coquilles pour la présentation).

20 cl de crème fraîche, 1 cl d'huile d'olive, 20 cl de bouillon de volaille, 80 gr de parmesan fraîchement râpé, 6 cl de crème montée (fouettée comme de la chantilly), 30 gr de truffes blanches ou noires, 50 gr de beurre noisette.

un peu de piment d'Espelette, sel de Guérande, poivre du moulin

- 1. Porter à ébullition dans une casserole la crème fraîche, l'huile d'olive ainsi que le bouillon de volaille. Ajouter hors du feu le parmesan puis mettre de côté durant 2 heures ce mélange, recouvert d'un papier film.
- 2. Préchauffer votre four à 180° (th 6) pendant 20 mn.
- 3. Assaisonner les noix de Saint Jacques et le corail avec le piment d'Espelette, le sel et le poivre du moulin.
- 4. Graisser avec du beurre les coquilles, puis déposer les noix et le corail. Enfourner le tout 3 à 4 minutes.
- 5. Faire chauffer la préparation de parmesan, puis y insérer la crème fouettée.
- 6. Verser sur les coquilles cette préparation, et râper les truffes.
- 7. Ajouter un filet de beurre noisette, parsemer d'un peu de fleur de sel.

Servir et déguster cette entrée chaude avec un Rully 1er cru.

Le chef vous souhaite bon appétit!

Jacky FAGUAIS Chef de cuisine Restaurant « Aux Rives de l'Yonne » 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE

Tél: 03.86.80.05.70

Mail: www.jacky.faguais.com



COIFFURE A DOMICILE

Mme Solange MILLIET, habitante de Laroche, est déclarée à l'artisanat comme coiffeuse à domicile depuis 2020.

Entièrement autonome, elle se rend chez les personnes âgées, des personnes à mobilités réduites, ou étant tout simplement seules, de tout âge, homme femme ou enfant.

Equipées de tout le matériel nécessaire pour réaliser des mises en plis ou autres services comme des couleurs etc.

Elle se met à la disposition de sa clientèle. Elle exerce l'activité coiffure depuis plus de 20 ans.

Mme Milliet ne compte pas le temps passé, dès l'instant où la personne est satisfaite. Elle exerce uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi de 9h à 19h non-stop. Son rayon d'action est entre 15 à 20 kms autour de Migennes.

Pour contacter Mme MILLIET: 06.04.08.53.76



LA VIE DES ASSOCIATIONS



Les Crapahuteurs de LAROCHE à nouveau sur les chemins, et selon la devise « Un jour de sentier, 8 jours de santé »

Pour les Crapahuteurs de Laroche et de ses environs, cette fin d'année fait place au plaisir retrouvé de la Randonnée et à la convivialité des nouvelles sorties. Depuis Septembre, les adeptes de la marche peuvent assouvir leur passion et enfin élaborer quelques projets pour terminer l'année. Sortie en bus pour ses adhérents le 11 Décembre à Dijon (Circuit de la chouette et marché de Noel de

la Place Darcy). Anciens et nouveaux adhérents sont revenus nombreux et ont découvert avec joie les circuits sur le Migennois, et la récente « vélo voie » aménagée qui permet de rejoindre Laroche à Joigny. Celle-ci fait le régal de ceux qui recherchent les chemins plats tout en savourant les rivages des bords de l'Yonne. Une aubaine

pour les Larochois, elle est aussi l'occasion de belles sorties familiales.

Pour l'instant, les prévisions de 2022 se limitent au souhait de continuer les sorties hebdomadaires des lundis *, la prévision de la galette fin Janvier à Laroche, de reconduire la randonnée du Lundi de Pâques (après 2 ans de suspension) et la fête des 20 ans de l'association le samedi 04 Mars 2022.

*RDV à 13h45, départ à 14h au parking du Pilon (salle Polyvalente de Laroche) 4 groupes : Trekkeurs, Marcheurs, Promenade, Flâneurs.

Information: https://lescrapahuteurs.pagesperso-orange.fr/



Christiane POURTY

CHRONIQUES LAROCHOISES

A découvrir sur notre site internet, les « chroniques Larochoises » faites par M Jacques BLAU : « Laroche d'hier et d'aujourd'hui ». L'histoire très intéressante et passionnante de Laroche agrémentée de cartes postales anciennes. Ces chroniques sont faites sous un format de cahier, et celui-ci est disponible à la vente 3€ au profit des cheminots philatélistes. Merci de contacter M Blau au 03.86.80.19.59

LA PASSION DES TIMBRES

Savez-vous qu'une association locale peut vous aider à développer cette passion ?

<u>Laquelle ?</u> Les cheminots philatélistes de Laroche-Migennes et de l'Yonne.

Comment ? Par un service d'échanges, au moyen de carnets d'échanges consultables à domicile.

Par un service de nouveautés qui permet d'obtenir toutes les nouvelles émissions de la poste.

Par la possibilité d'obtenir des fournitures : albums, classeurs ... avec 28% de rabais sur le tarif des éditeurs.

Par le prêt des catalogues Y vert du monde entier.

Ouvert à tous, cheminots ou non, collectionneur chevronné ou débutant, elle tient une permanence d'information un samedi par mois à Laroche.

Sa cotisation modique de 18 € par an couvre la période du 1er octobre au 30 septembre.

Pour plus d'information : consulter notre site : <u>www.cheminots-philatelistes.com</u>

Ou par téléphone au : 03.86.80.19.59



Connaissez-vous votre commune?

Dans le précédent « Larochois » nous avions publié la photo, à découvrir, du fronton daté de 1894 d'une maison : pour ceux qui ne l'auraient pas trouvée celle-ci se situe au tout début de la rue Emile Tabarant à partir du carrefour de la rue G. Varenne.



Cette fois-ci, je vous propose de rechercher une croix, facile à retrouver ; son histoire à découvrir dans le prochain numéro.

Bernard ESNAULT

BULLETIN MUNICIPAL: merci d'adresser vos remarques (critiques constructives, suggestions) sur ce bulletin à l'adresse mail de la mairie, ou à <u>matech.laroche@gmail.com</u>

Droit de parole de la liste d'opposition.

Les conseillers de la liste « bien vivre à Laroche St Cydroine », par l'intermédiaire du bulletin municipal, souhaitent une bonne année 2022 à l'ensemble des Larochois. Permettez-nous tout d'abord d'avoir une pensée pour les familles de nos concitoyens Larochois décédés dans l'année. L'année 2021 a été pour tous une nouvelle épreuve, tant sur le plan sanitaire que social, marqué par une crise qui semble ne plus en finir. D'un point de vue local, les répercussions de la crise semblent engendrer des retards sur les travaux et sur les réalisations promises à chacun.

Souhaitons voir enfin le bout du tunnel en 2022! Protégez-vous et vos proches, tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

« Le Larochois »

Bulletin Municipal d'information de la commune de Laroche Saint Cydroine

Tél: 03.86.80.16.71 - Mail: mairie.laroche@wanadoo.fr

Site internet: www.laroche-saint-cydroine.a3w.fr

Directeur de la publication : MJ Billiet – rédaction, reportage et mise en page : commission de communication, Jean Matray

Imprimé par la Mairie de Laroche-Saint-Cydroine, Mairie de Laroche 2021 La reproduction même partielle de ce bulletin est soumise à autorisation. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE